

La lettre d'information aux donateurs



Diocèse de Blois

Blois, le 5 octobre 2018

Chers amis

Chacun le sait : l'Église catholique, notre Église, a été fort malmenée ces derniers temps. Mais l'effet de loupe médiatique ne doit pas nous faire oublier que l'Église, ce sont d'abord des personnes qui ont donné et qui donnent leur vie pour les autres : pour manifester à tous la proximité de Dieu, en particulier auprès de ceux qui souffrent, des petits et des méprisés, et pour que tout être humain puisse connaître le sens de sa vie.

Cette année 2018-2019, j'aurai la joie d'ordonner un nouveau diacre, et je l'espère un nouveau prêtre pour notre diocèse. Des prêtres et des séminaristes viennent aussi nous prêter main forte pour l'annonce de l'Évangile. Nous en rendons grâce à Dieu, et je vous redis ma reconnaissance pour la contribution indispensable que vous apportez par vos dons à la vie et à la mission de l'Église.

† Jean-Pierre Batut
évêque de Blois

Vous avez déjà fait un don en 2018

- Votre don a été enregistré et votre reçu vous sera adressé début février 2019.
- Vous souhaitez effectuer un nouveau don : vous avez la possibilité de le faire jusqu'au **31 décembre 2018**.
- Dans la mesure du possible, vos dons seront groupés sur un seul reçu.

RAPPELS PRATIQUES

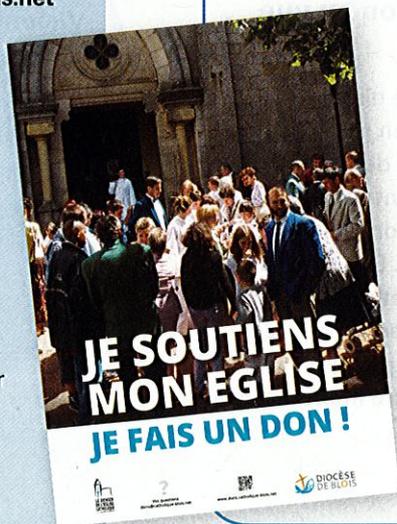
Combien donner ?

Le Denier de l'Église n'est pas une contribution comme les autres ! C'est la participation volontaire qui matérialise l'engagement des chrétiens pour faire vivre leur Église. Traditionnellement il est demandé de participer à hauteur d'une ou deux journées de travail. Mais chacun doit rester libre et donnera selon sa situation et ses possibilités.

Comment donner ?

Par chèque à l'ordre de l'**Association diocésaine de Blois**, par prélèvement automatique, ou par carte bancaire sur notre site sécurisé : <http://dons.catholique-blois.net>

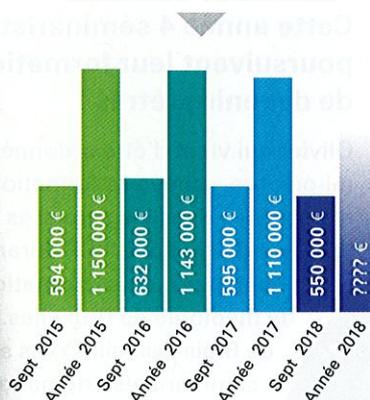
Pour faciliter le traitement, vous devez adresser votre don directement au diocèse accompagné impérativement du bon de participation pré-identifié, au moyen de l'enveloppe jointe. N'oubliez pas de signer votre chèque et d'apporter des précisions au dos du coupon, le cas échéant, (modification d'adresse, don par prélèvement...).



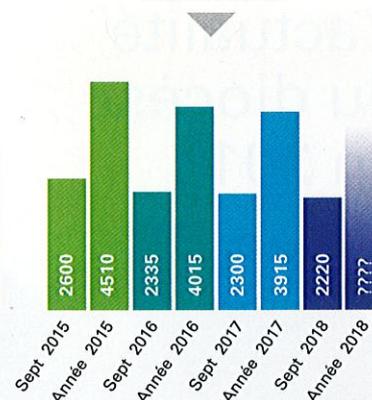
La collecte 2018

Cette année, plus de 70 personnes font un don pour la première fois ! Mais ce n'est pas suffisant !

Sommes collectées



Donateurs



Aidez-nous à trouver de nouveaux donateurs ! Parlez-en autour de vous, trop de catholiques ne pensent pas à soutenir l'Église diocésaine !

Un legs à l'Église de Blois : pourquoi pas ?

L'Association diocésaine de Blois, comme une association reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs à son profit sans droits de succession pour réaliser ses missions. (Article 2 des statuts : *l'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque...*).

Cela peut prendre différentes formes :

un legs universel (la personne lègue son patrimoine au diocèse. C'est le cas où elle n'a pas d'héritier !) ou **un legs particulier** (la personne a des héritiers, mais elle souhaite qu'une partie de son patrimoine revienne à l'Association diocésaine).

Le donateur peut aussi simplement décider de **verser une somme**, par exemple pour faire dire des messes !

Enfin le donateur peut opter pour **un contrat d'assurance-vie au profit du diocèse** en désignant l'Association diocésaine de Blois comme bénéficiaire de tout ou partie de la prime.

Si vous voulez en savoir plus sur ce sujet, le diocèse a édité une notice d'information pratique et l'économiste diocésain se tient à votre disposition pour répondre à vos questions au **02 54 56 40 64**.

L'actualité du diocèse en 2018



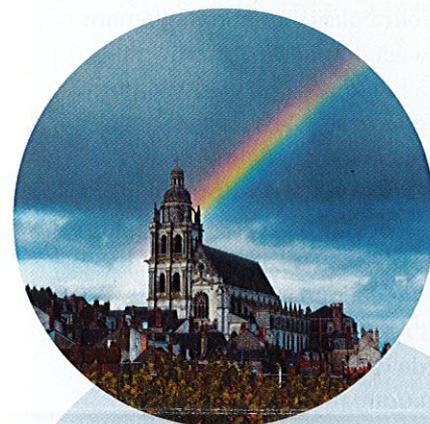
Cette année 4 séminaristes poursuivent leur formation en vue de devenir prêtres !

Olivier qui vient d'être ordonné diacre mi-octobre, achève sa formation pratique en insertion dans les paroisses de Vendôme, et suivra des cours à l'ICP durant cette année.

Thibault poursuit sa formation à l'Institut de théologie de Bruxelles. Enfin le diocèse de Blois accueille Yves et Smith deux séminaristes originaires d'Haïti pour qu'ils continuent leur parcours de formation au séminaire interdiocésain d'Orléans.

INFO FLASH À PROPOS DE L'IMPÔT À LA SOURCE

Le prélèvement à la source qui va être mis en place en janvier 2019 ne modifie pas les règles ! **L'avantage fiscal accordé pour l'impôt sur le revenu demeure !** Vous pourrez donc continuer d'en profiter !



Visionnez le film d'animation réalisé par un jeune étudiant originaire du diocèse, et plein d'autres films sur le thème du denier, en flashant avec votre téléphone mobile le QR Code.

